



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878

Date d'émission: 01/06/2015

Date de révision: 21/08/2024

Version: 4.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **GOMME GUAR**
Dénomination de la substance : Gomme de Guar
N° CAS : 9000-30-00
N° CE : 232-536-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Gomme guar naturelle purifiée et standardisée
Stabilisateur, Epaisissant, Emulsifiant, Stabilisateur de mousse
Industrie alimentaire, additifs dans l'alimentation, production de produits pharmaceutiques

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA N°01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Produit non dangereux conformément au règlement CE n° 1272/2008.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Ce produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément au règlement CE n° 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination de la substance : Gomme de Guar
N° CAS : 9000-30-00

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

N° CE : 232-536-8

Ne contient pas de nanoformes.

3.2. Mélange

Non applicable. Le produit n'est pas un mélange.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Si des troubles respiratoires apparaissent, appeler les secours médicalisés.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : En règle générale le produit n'irrite pas la peau
- Symptômes /lésions après contact oculaire : En règle générale le produit n'irrite pas les yeux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse stable aux alcools, Poudre sèche, extincteur à poudre. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Moyen d'extinction non appropriés : Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Produit ininflammable. Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire.
- Danger d'explosion : Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Éviter la contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts, les eaux potables et les eaux souterraines. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Balayer, aspirer ou ramasser à sec le produit répandu. Stocker dans des récipients prévus à cet effet ou Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des contenants appropriés. Rincer ultérieurement.

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir Rubrique 7. Manipulation en toute sécurité
- Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.
- Voir Rubrique 13. Information concernant l'élimination

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter la formation et le dépôt de poussières.
- Mesures d'hygiène : Porter un masque anti-poussière dans les lieux peu ventilés. Éviter d'inhaler la poussière. Changer les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu de travail.
- Protection contre l'incendie et explosion : Les poussières peuvent en présence d'air, former un mélange explosible. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Gardez loin des sources de l'allumage et des flammes.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver en emballage d'origine bien fermé.
- Conditions de stockage : Stocker en local aéré, sec, à l'abri de l'humidité.
- Produits incompatibles : Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à assurer une aération suffisante. Éviter toute exposition inutile.
- Équipement de protection individuelle : Pas de précautions particulières.
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection oculaire : Porter des lunettes de protection.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection.
- Protection des voies respiratoires : Pour une utilisation normale, le port de masque respiratoire n'est pas requis. Porter un masque anti-poussière type P3.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Poudre
- Couleur : Blanche/ crème

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

Odeur	: Peu apercevable
pH	: 6 - 8
Point de fusion	: Non disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Viscosité	: Non disponible.
Propriétés explosives	: Non disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Danger de coup de poussière.

10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable à température ambiante. Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Information indisponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Information indisponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Information indisponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Information indisponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Information indisponible
Cancérogénicité	: Information indisponible
Toxicité pour la reproduction	: Information indisponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Information indisponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Information indisponible
Danger par aspiration	: Information indisponible
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Information indisponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	: Aucune donnée disponible.
Autres informations	: Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Pas d'informations complémentaires disponibles
----------------	--

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Email : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.8. Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Ecologie - déchets : Vider entièrement le récipient. A éliminer comme le produit. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

GOMME GUAR

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 et à son amendement (UE) 2020/878



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge

10150 Charmont Sous Barbuise

Tél : +33.(0)3.25.41.04.05

Email : contact@mon-droguiste.com

Web : www.mon-droguiste.com

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation):

Conformément au règlement REACH (CE) 1907/2006, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'inscription dans l'annexe XIV, inventaire des substances nécessitant une autorisation.

Liste candidate REACH de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation :

Conformément aux articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006, cette substance n'est pas considérée comme soumise à l'inscription dans l'annexe XIV, inventaire des substances nécessitant une autorisation (« Liste d'autorisation »).

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS À LA FABRICATION, À LA MISE SUR LE MARCHÉ ET À L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES, MÉLANGES ET ARTICLES DANGEREUX :

La substance n'est pas soumise aux dispositions de l'annexe XVII (restrictions) du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses :

Cette substance n'est pas soumise à la partie 1 ou 2 de l'annexe I

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Sources des données : Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlement sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Autres informations : Aucun(e).

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit